



Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité**Neuvième réunion**

Genève, 3 et 4 novembre 2016

**Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité sur sa neuvième
réunion****I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa neuvième réunion les 3 et 4 novembre 2016.
2. Au total, 73 représentants de ministères et de services gouvernementaux, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales y ont pris part.
3. Les représentants des États membres de la CEE suivants y ont participé : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, États-Unis d'Amérique, Israël, Lituanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Suède, Turquie, Turkménistan et Ukraine.
4. Des représentants de la Mongolie, du Népal et du Pakistan ont également assisté à la réunion.
5. Un représentant de la Commission européenne a pris part à la réunion.
6. Des représentants du Centre du commerce international (ITC), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé à la réunion.
7. Les autres organisations (autorités locales, établissements universitaires, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé) présentes à l'invitation du secrétariat étaient les suivantes : Albourne Partners, Université nationale kazakhe Al Farabi, BlueOrchard Finance AG, Chambre de commerce et d'industrie bulgare, Child and Youth Finance International, Centre pour l'entreprenariat et le perfectionnement des cadres supérieurs (Bulgarie), ClearlySo, Association Climate-KIC, Chambre économique européenne (Suisse), École polytechnique

GE.17-00060 (F) 100217 220217



* 1 7 0 0 0 6 0 *

Merci de recycler



fédérale de Lausanne, Global Entrepreneurship Network (Géorgie), Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), Impact First Investments, Impact Hub Geneva, Israel Advanced Technology Industries, Université nationale Taras-Chevtchenko de Kiev (Ukraine), Medicines Patent Pool, Procter & Gamble, reponsAbility Investments AG, Seedstars World, Centre Sud, Shah Muqem Trust, Université d'État des technologies de l'information, de la mécanique et de l'optique (Saint-Pétersbourg), Social Enterprise UK, Social Value International, Startup Grind, Tambourine Innovation Ventures, Israeli Academic Center, College for Academic Studies – Israël, Tonic Institute, UBS, Wixwix.com, zo2studios et 3ECare.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

8. L'Équipe a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2016/1.

III. Débat de fond (point 2 de l'ordre du jour)

9. L'Équipe a tenu le débat de fond de sa neuvième réunion sous la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème « Les investissements à impact social et environnemental – financement de l'innovation en faveur du développement durable ». Ce débat a permis la mise en commun de connaissances et l'échange de données d'expérience et d'enseignements relatifs aux grandes orientations dans ce domaine.

10. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs mondiaux ambitieux au titre desquels les pays se sont engagés à œuvrer à la prospérité économique tout en protégeant la planète et en promouvant l'intégration sociale.

11. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États ont donné acte du potentiel offert par l'innovation pour atteindre ses objectifs. Ils ont en outre reconnu le rôle central du secteur des entreprises en tant que moteur de l'innovation en faveur du développement durable et préconisent donc un partenariat renouvelé entre les gouvernements et le monde de l'entreprise.

12. Dans toute la région de la CEE, des entrepreneurs ont consenti des efforts considérables pour élaborer des solutions innovantes susceptibles de contribuer au développement durable dans des domaines aussi variés que les soins de santé, les énergies renouvelables, l'agriculture durable et les technologies propres, pour n'en citer que quelques-uns. Les entreprises, petites ou grandes, appliquent aussi des solutions innovantes pour renforcer le caractère durable de leurs processus de production et de distribution.

13. Les investisseurs, dont les «investisseurs providentiels», les fonds de capital-risque et d'autres, s'intéressent de plus en plus aux entreprises innovantes qui allient rendement économique et impact social. Par conséquent, le fait d'afficher un bon bilan en matière de durabilité peut être un atout important pour les entreprises qui cherchent à mobiliser davantage de ressources.

14. Dans le même temps, la mesure dans laquelle les entreprises investissent leurs efforts et le secteur privé des ressources financières dans des domaines essentiels pour le développement durable dépend en grande partie de l'action gouvernementale. Les autorités publiques ont en effet un rôle essentiel à jouer dans la mise en place des réglementations qui permettent de concevoir les mesures d'incitation accordées au secteur privé en fonction des besoins de la société. En outre, elles peuvent contribuer à créer une demande d'innovation dans certains domaines ciblés, par exemple, en participant au parrainage et au

cofinancement des initiatives innovantes durant la phase de démarrage, en orientant la commande publique de manière à favoriser la création de marchés pour les produits durables, en encourageant les processus de production durables et en créant des mesures d'incitation en faveur des intervenants qui financent les étapes ultérieures de l'innovation.

15. La réunion a été l'occasion pour les parties prenantes des secteurs public et privé de la région de la CEE de débattre de ces questions afin de recenser les bonnes pratiques en matière de promotion des investissements à impact social et environnemental dans les entreprises qui élaborent des solutions innovantes aux problèmes posés par le développement durable.

16. Le séminaire de politique appliquée s'articulait autour de cinq sessions thématiques :

a) Investissements à impact social et environnemental : tendances et perspectives ;

b) Mesure de l'impact social et environnemental – normes, certifications et réglementations ;

c) Mise en relation – rapprocher les innovateurs et les investisseurs ;

d) Mobilisation de ressources à impact social et environnemental – capitaux, contrats à impact social, fonds, services bancaires, financement participatif, coopération entre secteurs public et privé ;

e) Données d'expérience des pays, études de cas, tendances et bonnes pratiques.

17. Les participants ont examiné notamment les questions suivantes :

a) Selon quels critères les investissements à impact social et environnemental sont-ils définis, comment fonctionne ce type d'investissements, qui en sont les principaux acteurs, quel est le volume de ces investissements, dans quels secteurs sont-ils concentrés, quelles retombées ont-ils sur le développement durable, et à quelle vitesse se développent-ils ;

b) Les pratiques actuelles de mesure et de comptabilisation de l'impact, de certification par audit des déclarations relatives à l'impact, la relation entre la mesure de l'impact et celle des résultats strictement financiers, et la nécessité d'adopter de nouveaux textes législatifs et réglementaires dans ces domaines ;

c) Le rôle et la nécessité des réseaux, des associations, des programmes de sensibilisation et d'autres initiatives pour rapprocher les investisseurs des projets susceptibles de les intéresser et mettre le type de capital dont ils ont besoin à la disposition des jeunes entreprises et d'autres innovateurs qui cherchent des solutions aux problèmes que pose le développement durable ;

d) Les divers modèles de financement existants, qui s'étendent notamment des subventions aux emprunts et aux prises de participation ; du microfinancement à un financement de grande envergure ; des relations indépendantes anonymes aux relations personnalisées directes entre investisseurs et bénéficiaires des investissements ; du financement participatif au financement par des particuliers fortunés ou des investisseurs institutionnels ; des prêts directs aux prêts intermédiés par des intermédiaires financiers locaux ; et du financement strictement privé au financement public-privé ;

e) Les avantages et les inconvénients de ces différents modèles financiers pour les différents types de projets d'investissements à impact, les moyens d'appuyer et d'encourager la mobilisation de capitaux, ainsi que les avantages et les inconvénients des textes législatifs et réglementaires dans ce domaine.

Investissements à impact social et environnemental : tendances et perspectives

18. Au niveau mondial, le secteur des investissements à impact pèse près de 80 milliards de dollars des États-Unis, soit moins de 1 % des actifs sous gestion. Néanmoins, ce montant n'est pas insignifiant comparé, par exemple, au volume des investissements providentiels dans l'Union européenne (6 milliards d'euros en 2015), et il a augmenté très fortement dans de nombreux endroits au cours des dernières années.

19. Les participants à la réunion ont estimé que les investissements à impact pourraient contribuer à créer des situations « gagnant-gagnant » dans lesquelles il ne serait plus nécessaire comme auparavant de faire un choix de compromis entre l'optimisation des taux de rendement et la réalisation d'objectifs sociaux.

20. Les participants ont examiné les résultats financiers des investissements à impact et la relation entre leur rentabilité financière et leur impact social ou environnemental. Dans de nombreux domaines, tels que le secteur des entreprises de haute technologie produisant des éco-innovations, les investisseurs à impact attendent, et obtiennent souvent, des rendements corrigés des risques qui sont comparables, voire supérieurs, à ceux obtenus par les investisseurs traditionnels. En revanche, il sera sans doute plus difficile à ceux qui se concentrent sur les entreprises orientées uniquement vers des objectifs sociaux (par exemple, l'aide à des groupes sociaux défavorisés ou aux personnes handicapées) de générer des taux de rendement correspondant à ceux du marché.

21. Les investisseurs à impact finançant des entreprises qui élaborent des solutions innovantes aux problèmes posés par le développement durable ont de nombreuses caractéristiques en commun avec les investisseurs traditionnels qui financent des entreprises innovantes, notamment une tolérance au risque élevée, la capacité d'identifier rapidement les projets à fort potentiel et de s'adapter facilement aux changements, la capacité de combler les déficits de financement les plus critiques et la capacité de mettre leurs réseaux et leurs contacts au service des entités dans lesquelles ils ont investi et de les appuyer par des actions de mentorat.

22. Des participants ont fait valoir que les investisseurs à impact se distinguent par une autre caractéristique encore : ils ne cherchent pas seulement à investir dans des entreprises qui leur promettent un rendement financier ; ils souhaitent aussi investir dans des entreprises dont les produits et le modèle économique correspondent à leurs valeurs personnelles.

23. En ce qui concerne les initiatives internationales, d'importants mécanismes intergouvernementaux ont été mis en place ces dernières années, tel le Groupe directeur du Groupe des Huit sur l'investissement à impact social à l'échelle mondiale qui rassemble des décideurs et des praticiens des milieux financier et philanthropique et du monde de l'entreprise pour favoriser et stimuler le marché mondial des investissements à impact. Ces initiatives peuvent contribuer au renforcement de la collaboration internationale, en particulier en aidant les pays à établir des critères de référence et à partager les meilleures pratiques.

Mesure de l'impact social et environnemental – normes, certifications et réglementations.

24. Cela fait longtemps qu'il existe des méthodes, des normes et des réglementations bien établies de comptabilisation et d'information financières. Les investisseurs, les

gestionnaires d'actifs et les entreprises y ont systématiquement recours lorsqu'ils prennent des décisions de placement ou de financement. Le fait de mesurer les résultats financiers a des conséquences concrètes pour les entreprises : les bons résultats leur permettent d'attirer de nouveaux investissements, tandis que des résultats médiocres sur une longue période les obligent à mettre fin à leurs activités.

25. En revanche, la mesure de l'impact social et environnemental en est encore à ses balbutiements. Il existe plusieurs normes et méthodes facultatives, telles que le cadre IRIS (Impact Reporting and Investment Standards) diffusé par le Global Impact Investing Network, le rendement social de l'investissement, le cadre d'action du Pacte mondial des Nations Unies pour l'entreprise sociale et les investissements à impact, les normes environnementales et sociales de la Société financière internationale, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la norme ISO 26000, etc. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

26. Beaucoup d'entreprises (en particulier des grandes entreprises) et d'investisseurs à impact utilisent leurs propres méthodes pour mesurer les retombées d'un investissement, et ils sont nombreux à ne faire aucune évaluation systématique. Certains investisseurs, au lieu d'essayer de mesurer l'impact réel a posteriori, ciblent des secteurs et des modèles économiques où ils s'attendent, a priori, à avoir un impact positif important.

27. À l'heure actuelle, que les résultats de la mesure d'impact soient bons ou mauvais, il n'y a souvent aucune conséquence réelle pour les entreprises concernées. Par contre, à l'avenir, il sera essentiel de développer plus avant les outils de mesure et de les utiliser plus largement pour que l'offre et la demande de ces investissements augmentent.

28. Les participants ont indiqué que les outils existants, qui visent à améliorer la mesure de l'impact des investissements, présentent les problèmes ci-après :

a) Il faut obtenir des informations objectives directement auprès des parties prenantes, en particulier les groupes vulnérables ou désavantagés que ces investissements visent à aider, plutôt qu'auprès des entreprises à impact social ;

b) Il n'existe pas suffisamment d'outils de mesure communément utilisés/acceptés, d'où la difficulté de comparer les résultats des différents investisseurs à impact ou des entités dans lesquelles ils ont investi ;

c) Il n'existe pas suffisamment de certifications par audit indépendant, non seulement de l'exactitude factuelle des données communiquées, mais aussi de l'exhaustivité des rapports d'impact ;

d) Le coût de l'application des mesures prescrites est considéré comme élevé, en particulier par les jeunes pousses et de petites entreprises d'autres catégories, qui n'ont souvent pas le temps, les compétences ou les ressources nécessaires pour établir des déclarations complexes, vérifiées par audit sur l'impact des investissements, d'où le nombre relativement faible de rapports d'impact ;

e) Il existe des incertitudes quant à la mesure dans laquelle les retombées mesurées peuvent être attribuées à un investissement déterminé ; et

f) Il existe des incertitudes quant à la manière dont les programmes gouvernementaux destinés à promouvoir les investissements à impact, tels que les crédits d'impôt, atteignent leur objectif, étant donné qu'il est difficile de mesurer les retombées des investissements.

29. Cela étant, les participants ont aussi donné des exemples d'entreprises, même de petites entreprises, qui publient déjà volontairement sur une base régulière des rapports d'impact vérifiés par audit.

30. L'élaboration de normes mieux harmonisées concernant la mesure et la notification des retombées est prise en charge par le secteur des investissements à impact lui-même, mais beaucoup sont convenus de la nécessité d'adopter des textes législatifs supplémentaires pour renforcer la pratique de l'établissement de rapports certifiés de manière indépendante.

Mise en relation – rapprocher les innovateurs et les investisseurs

31. L'inadéquation entre les capitaux disponibles pour les investissements à impact social et environnemental et les possibilités d'investissement est souvent citée comme étant l'un des principaux obstacles à une plus forte croissance du marché de cette catégorie d'investissements. Les experts ont souligné le rôle que la constitution de réseaux par les associations professionnelles et financières, les programmes de sensibilisation et d'autres initiatives peuvent jouer dans le renforcement de l'impact des capitaux rendus ainsi accessibles à un plus large éventail de jeunes entreprises et d'autres initiatives innovantes qui cherchent des solutions aux problèmes que pose le développement durable.

32. À cet égard, les participants ont examiné une série de mesures destinées à favoriser la mobilisation de capitaux en faveur de la lutte contre les changements climatiques par le biais de cette mise en relation. Ces mesures consistent notamment à améliorer les paramètres de prise de décisions pour faire en sorte que les investisseurs évaluent de manière adéquate les rendements corrigés des risques ; à stimuler les investissements au moyen d'approches novatrices telles que le financement mixte ; et à faire un travail de sensibilisation et de formation auprès des décideurs afin qu'ils comprennent mieux les risques climatiques et que les bienfaits des investissements à impact soient plus souvent évoqués dans le discours public.

Mobilisation de ressources à impact social et environnemental – capitaux, contrats à impact social, fonds, services bancaires, financement participatif, coopération entre secteurs public et privé

33. Une autre question importante qui a été abordée est celle de savoir comment mobiliser des fonds privés pour financer les solutions innovantes. Le débat a porté sur les différents modèles de financement qui pourraient favoriser la mobilisation de ressources à impact social et environnemental, notamment des capitaux, des contrats à impact social, des fonds, des services bancaires, du microfinancement, du financement participatif et différents exemples de coopération entre les secteurs public et privé dans le cadre de partenariats.

34. Chacun de ces modèles comporte des avantages et des inconvénients et doit être adapté en fonction du secteur dont relève le projet, de la taille de l'entreprise, de son niveau de développement et du degré d'innovation. Certains sont mieux adaptés aux petites entreprises ou aux entreprises en démarrage, tandis que d'autres conviennent mieux pour développer des entreprises déjà performantes.

35. Dans certains pays, des programmes ont été mis en place pour promouvoir les investissements à impact à travers les contrats à impact social ; dans d'autres pays, certaines règles ont été modifiées de manière qu'il soit possible d'émettre des actions assorties d'obligations moins rigoureuses en matière d'information financière et moins coûteuses pour les entreprises (par exemple en ce qui concerne les prospectus ou les règlements financiers), et cela devrait avoir un impact social ou environnemental plus important.

36. Un exemple de partenariat financier public-privé réussi a montré comment mobiliser des capitaux privés pour des projets à haut risque et à fort impact réalisés dans des pays émergents et des pays en développement dans les secteurs de la finance, de l'agriculture et des énergies renouvelables, en mettant en place une structure financière à plusieurs niveaux dans laquelle l'investisseur public assure les investisseurs privés au premier risque.

Données d'expérience des pays, études de cas, tendances et bonnes pratiques

37. Il existe au sein de la communauté des jeunes entreprises une volonté de participer à la recherche de solutions à certains problèmes qui se posent dans le monde. Les participants ont donné des exemples de prêts participatifs visant à faciliter l'accès à l'énergie solaire dans des pays en développement. L'une des principales difficultés consiste à définir des modèles économiques adaptés à une réalité locale, où l'environnement n'est pas forcément propice aux affaires et où il est impossible de transposer les stratégies de commercialisation et les modèles habituels. Les fonds d'investissement publics et les associations professionnelles pourraient contribuer à atténuer une partie de ce risque en organisant des activités de mentorat et en partageant des informations gratuitement sur la gouvernance, le climat et d'autres problèmes locaux.

38. Il ressort des données d'expérience des pays en transition que les difficultés qui pèsent le plus sur l'innovation et l'entrepreneuriat sont notamment le faible niveau des dépenses de recherche-développement et, en particulier, le financement insuffisant des activités d'innovation qui, de ce fait, sont le plus souvent financées par les ressources propres des entreprises. La migration des travailleurs qualifiés est aussi un problème pour les entrepreneurs. Il arrive en outre qu'une législation dépassée et des politiques incohérentes et mal coordonnées nuisent à l'efficacité des activités d'innovation. De plus, les flux d'investissement direct étranger (IED) restent faibles. Enfin, les facteurs externes qui influent sur les conditions macroéconomiques peuvent aussi avoir des conséquences sur le financement de l'innovation. En conséquence, les entreprises ne sont pas en mesure d'exploiter pleinement leur potentiel d'innovation et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

39. En dépit de ces contraintes, certaines entreprises ont été couronnées de succès, notamment en pénétrant les marchés d'Europe, d'Asie et des Amériques. Les éléments moteurs de ce succès sont notamment l'utilisation de technologies de pointe, une main-d'œuvre qualifiée et des aides de l'État sous forme de subventions et d'infrastructures telles que les parcs technologiques. Les participants ont souligné que l'élargissement de ces expériences à l'ensemble des économies nationales était une voie à suivre.

40. Les animateurs ont remercié les orateurs. Les membres de l'Équipe ont été encouragés à tirer parti, dans leurs travaux à venir, des conclusions du débat et des documents distribués et affichés sur le site Internet¹.

41. Les résultats des travaux de la réunion permettront de jeter les bases de bonnes pratiques et de recommandations générales à l'appui des investissements à impact social et environnemental dans les solutions innovantes permettant de relever les défis du développement durable. Ils seront aussi pris en compte dans le programme d'études nationales sur l'innovation au service du développement durable de la CEE et les services consultatifs de politique générale s'y rapportant.

¹ <http://www.unece.org/index.php?id=43299#/>.

IV. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 3 de l'ordre du jour)

42. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des résultats des activités menées depuis la huitième réunion, parmi lesquels notamment :

a) Le document directif : « Bonnes pratiques et choix politiques en vue d'accélérer l'adoption d'innovations cruciales pour le développement durable » (ECE/CECI/2016/3) soumis à la réunion de 2016 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) La publication en langue russe de l'Étude de performance en matière d'innovation du Tadjikistan (ECE/CECI/24) ;

c) L'examen collégial de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, tenu à Minsk, le 6 octobre 2016 ;

d) Les conclusions et recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus (ECE/CECI/2016/CRP.1) ;

e) La huitième session du Groupe de travail thématique du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) sur le développement fondé sur le savoir, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 22 septembre 2016 (organisée conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) ;

f) La conférence internationale de haut niveau sur le thème : « Poser les bases, dans la région de la CEE, d'un renforcement de l'intégration, du développement économique et de la réalisation des objectifs du développement durable », tenue à Minsk (Bélarus) les 26 et 27 octobre 2016 ;

g) La conférence internationale sur le thème : « Entrepreneuriat innovant et développement durable », organisée conjointement avec le Gouvernement israélien, tenue à Genève le 2 novembre 2016 ;

h) Le séminaire consultatif faisant suite à l'étude de la performance en matière d'innovation de l'Arménie ;

i) Une publication sur l'innovation dans le secteur public (ECE/CECI/22).

43. L'Équipe a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière à ses travaux.

44. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux effectués, qui avaient répondu efficacement aux besoins des pays, en particulier des pays en transition, conformément à son mandat.

V. Plan d'activités intersessions pour 2016 (point 4 de l'ordre du jour)

45. Le secrétariat a présenté le plan d'activités pour 2016-2017 de l'organe de tutelle de l'Équipe, le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de

la CEE, qui avait été adopté à la dixième session du Comité, les 23 et 24 mai 2016 (ECE/CECI/2016/5).

46. L'Équipe a adopté son plan d'activités concernant les travaux à mener en 2017, conformément au plan d'activités intersessions pour 2016-2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2016/5).

47. Les produits et activités suivants seront réalisés :

a) Un document de conférence sur « L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance », qui sera soumis à la session de 2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) Une publication basée sur les débats de politique générale tenus à la réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité en 2016 ;

c) L'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, qui sera publiée, traduite en russe et officiellement lancée dans le pays au début de 2017 ;

d) Une étude nationale sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan ;

e) Des activités de renforcement des capacités et des ateliers consultatifs destinés à appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les études de performance en matière d'innovation, en Arménie, au Bélarus et au Kazakhstan, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles ;

f) Des conférences et ateliers sous-régionaux axés sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances à propos des mesures visant à promouvoir le développement fondé sur le savoir, notamment dans le cadre du SPECA, à la demande des États membres et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

g) Une contribution au débat de fond de la session annuelle du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, en mars 2017 ;

h) Une contribution au débat de fond de la session annuelle de la session marquant le soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Europe, en avril 2017 ;

i) Une contribution matérielle (organisation d'une réunion et/ou de manifestations parallèles) au Forum pluripartite de 2017 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, qui se tiendra à New York les 15 et 16 mai 2017.

48. Le Président a encouragé les membres de l'Équipe à participer aux activités et manifestations prévues. La décision sera soumise à l'approbation, par le Comité exécutif de la CEE, du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé. Le Président a en outre rappelé à l'Équipe que les activités de renforcement des capacités devaient être appuyées par des financements extrabudgétaires et des contributions en nature et l'a encouragée à contribuer à la mobilisation de ces ressources.

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

49. L'Équipe est convenue de tenir sa réunion suivante les 19 et 20 octobre 2017, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

VII. Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

50. L'Équipe a adopté le rapport de la réunion.
-